



SE DÉMARQUER SUR INTERNET PAR L'INNOVATION ET LA CRÉATIVITÉ

MARCEL NAUD^{*}
ROBIC, SENCRL

AVOCATS, AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE

Les entreprises qui connaissent un succès durable parviennent non seulement à développer certains avantages concurrentiels, mais à bien les protéger ou à en acquérir d'autres. Internet s'impose à présent comme un terrain où des joueurs autrefois dominants se trouvent en péril alors que d'autres, plus agiles, ont su identifier les occasions favorables et exploiter au mieux le potentiel du réseau, que ce soit en offrant des produits ou services innovateurs ou encore en informatisant savamment leurs opérations.

S'il fallait identifier quelques éléments actuels en technologies de l'information susceptibles de rendre des fonctions de l'entreprise plus performantes, on pourrait songer notamment à :

1) La publicité en ligne

Des services comme Adwords® de Google ont rendu la publicité contextuelle sur le web pratiquement accessible à tous. Cependant, il faut également chercher à optimiser méthodiquement son classement sur les moteurs de recherche en fonction de certains mots-clés, tout en évitant d'adopter des noms commerciaux ou de produits qui soient trop descriptifs. Par ailleurs, la publicité peut correspondre à une forme de concurrence déloyale lorsqu'elle appelle l'attention du public de manière à causer de la confusion entre les marchandises et services d'une entreprise et ceux d'une autre, ce qu'interdit la *Loi sur les marques de commerce*.

2) La «ruée vers l'app»

Beaucoup de commerçants ont bénéficié d'une longueur d'avance sur les autres lorsque, dans les années 1990, les sites web sont devenus un impératif pour publiciser et, dans certains cas, exploiter une entreprise. Aujourd'hui, un

© CIPS, 2011.

^{*} De ROBIC, s.e.n.c.r.l., un cabinet multidisciplinaire d'avocats et d'agents de brevets et de marques de commerce. Publié dans le Bulletin Hiver 2011 (vol. 14 n° 4) du cabinet. Publication 068.128F

ROBIC, SENCRL
1001, Square-Victoria - Bloc E - 8^e étage
Montréal (Québec) Canada H2Z 2B7
Tél. : 514 987-6242 Fax : 514 845-7874
www.robic.ca info@robic.com

mouvement de masse des internautes et des créateurs de logiciels vers les appareils mobiles (téléphones intelligents et tablettes tactiles) signale une nouvelle occasion de se démarquer pour les entreprises qui développeront, avant leurs concurrents ou mieux que ceux-ci, des applications mobiles offrant des façons innovatrices d'interagir avec leurs clients et de leur livrer des produits et services ou encore de promouvoir ceux-ci. Ce faisant, ces entreprises doivent s'assurer d'être, en vertu de la *Loi sur le droit d'auteur*, titulaires du droit d'auteur dans l'application ou détenteurs d'une licence adéquate, dont les modalités auront été négociées avec le fournisseur, le cas échéant.

3) Le réseau social en entreprise

Les entreprises commencent à prendre la mesure des avantages que comporte le déploiement d'un réseau social privé destiné à dynamiser le contenu de leurs intranets ou leurs extranets, notamment au niveau de la conservation et du partage du savoir ainsi que, plus largement, de la collaboration et la coordination dans le travail à accomplir.

4) Le «crowdsourcing»

Il s'agit d'une pratique commerciale d'«externalisation ouverte», qui s'inspire de l'«open source» (code source libre) en matière de développement de logiciel, mais s'appliquant à d'autres domaines. Elle consiste en l'utilisation du pouvoir de création, du savoir et du savoir-faire de l'ensemble des internautes en tant que communauté pour trouver la meilleure solution possible à un problème qui intéresse l'entreprise, mettre en œuvre un projet particulier ou créer des compilations attrayantes de contenu (textes, musiques, photos, films, données, etc.), et ce, à moindre coût. Là encore, des ententes préalables, sous forme de contrats d'adhésion ou autrement, devraient être conclues avec les contributeurs pour s'assurer que l'entreprise sera, si approprié, titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle découlant de ces apports inventifs ou créatifs.

5) L'utilisation des renseignements personnels

L'augmentation des activités en ligne et la nécessité pour les internautes de s'inscrire et s'authentifier fournissent aux entreprises des possibilités intéressantes au niveau de la cueillette, l'analyse et l'utilisation de données. Lorsqu'il s'agit de renseignements personnels, il faut toutefois s'assurer que tant les politiques que les pratiques de l'entreprise sont conformes aux exigences des lois applicables en matière de protection de tels renseignements, dont la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* pour la province de Québec.

ROBIC

- + DROIT
- + AFFAIRES
- + SCIENCES
- + ARTS

